

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérés alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
 Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
 Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
 M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec
 ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
 \$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
 Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
 \$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Le sanctuaire de Notre Dame de Lourdes à St Sauveur de Québec.—Bénédiction de trois cloches à l'église paroissiale de Ste Louise des Aulnais.—Changements du personnel des Séminaires de Québec, Chicoutimi, Nicolet, et du Collège de Lévis.—Guérison miraculeuse à la Bonne Sainte Anne de Beaupré.—Liste des degrés et diplômes donnés à l'Université Laval, à la fin de l'année académique 1882-83.—M. Adolphe Dionne et Chs François Roy, de Ste Anne de la Pocatière, admis à la pratique du droit.—La colonisation sous le patronage de la Société de colonisation du Diocèse de Montréal; le Révd Père Z. Resther reçoit le plus grand encouragement, dans le but de favoriser le mouvement colonisateur.

Causerie Agricole : Des innovations sur une ferme.—Introduction d'instruments d'agriculture sur une ferme; nécessité de mettre ces instruments constamment à l'abri des mauvais temps; se défier des étrangers qui parcourent les campagnes pour la vente d'instruments d'agriculture et de ne pas signer de billets promissoires ou autres engagements à l'égard de gens qui sont entièrement inconnus.

Sujets divers : Avantages de l'établissement des hourreries dans la Province de Québec.—Le lavage du beurre.—Moyen de détruire les larves des papillons blancs qui s'attaquent aux choux.—Emploi de l'alun pour la destruction des mouches à patates et des larves qui s'attaquent aux choux.—Moyen de prévenir la maladie vulgairement appelée: la patate, qui fait un dommage considérable aux choux.—Emploi du bran de scie pour la culture.

Bibliographies : Petite Faune entomologique du Canada, et particulièrement de la Province de Québec, comprenant les Hétéroptères, par M. l'abbé L. Provancher.—Prix du volume, \$2.—Le Chanoine des Familles, en vente chez MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal.—Prix, 30 cts.

Choses et autres : Ce que l'on rapporte d'une loterie qui est en permanence à la Louisiane.—Conseils aux cultivateurs.—Les fraises Sharpless provenant de la pépinière de M. Auguste Dupuis, du Village des Aulnais, comté de Pislet.—Plantation à la pépinière de M. Dupuis et au Manoir de l'Hon. M. Dionne.—M. l'abbé L. Provancher nommé à un emploi au Département de l'Agriculture à Québec.

Recettes : Moyen de s'assurer si un cheval est atteint de la morve.—Moyen de prévenir la pépie chez les poulets.

REVUE DE LA SEMAINE

Le sanctuaire de Notre Dame de Lourdes à St Sauveur de Québec.—Pour l'information de nos lecteurs qui désirent faire un pèlerinage à ce nouveau Temple dédié à Notre-Dame de Lourdes, nous publions la lettre suivante du Révd Père J. Ad. Tortel, Supérieur des Oblats de Marie Immaculée, à St Sauveur de Québec :

Monsieur le Rédacteur,

Je reçois de Rome un Rescrit que vous serez bien aise de faire connaître à vos lecteurs et dont voici la teneur :

N. T. S. Père le Pape Léon XIII, dans une audience du 26 mai 1883, voulant favoriser la piété à l'occasion du 25ème anniversaire de l'apparition de Notre-Dame de Lourdes, accorde une indulgence plénière applicable aux défunts. Cette indulgence pourra se gagner une fois cette année, pendant le mois de juillet, par tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communie, visiteront dévotement le sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes à St Sauveur de Québec, et prieront dans ce sanctuaire pendant quelque temps à l'intention de Sa Sainteté.

Donné à Rome au Secrétaire de la S. C. des Indulgences, le 26 mai 1883.

CARDINAL OREGLIA DE S. STEPH,
 Préfet.

Vu et reconnu, 21 juin 1883.

CYR. LÉGARÉ,

Vicaire Général.

J'ai l'honneur d'être
 Votre très humble serviteur,

J. AD. TORTÉL, Sup. O. M. I.

Saint-Sauveur, 23 juin 1883.

— Le 8 juillet courant avait lieu à Ste Louise des Aulnais la bénédiction de trois cloches destinées à l'église de cette paroisse. Le Révd M. Chs Trudel,

A. L. MARRAS, GOR, l'Assomption